

35.—Accidents du travail déclarés et indemnités versées par les Commissions des accidents, 1956 et 1957

Année et province	Accidents du travail déclarés					Indemnités versées ²
	Soins médicaux seulement ¹	Invalidity temporaire	Invalidity permanente	Mortels	Total	
1956						\$
Terre-Neuve.....	5,926	4,831	86	12	10,855	1,338,873
Île-du-Prince-Édouard.....	786	663	13	7	1,469	221,185
Nouvelle-Écosse.....	10,628	7,629	549	84	18,890	3,607,209
Nouveau-Brunswick.....	7,279	8,983	195	25	16,482	1,875,615
Québec.....	212	106,004	17,078,869 ³
Ontario.....	164,416	65,313	2,250	312	232,291	36,326,114 ³
Manitoba.....	12,341	5,843	128	30	18,342	2,459,434
Saskatchewan.....	10,813	9,202	130	50	20,195	3,865,996 ⁴
Alberta.....	27,363	21,336	769	126	39,594	7,588,633
Colombie-Britannique.....	49,635	28,210	1,191	229	79,265	19,024,131
Total, 1956.....	553,387	93,376,659
1957²						
Terre-Neuve.....	4,876	3,743	32	7	8,658	1,181,938
Île-du-Prince-Édouard.....	666	530	4	2	1,202	190,955
Nouvelle-Écosse.....	9,483	7,400	93	51	17,027	3,860,320
Nouveau-Brunswick.....	17	16,014	1,763,355
Québec.....	291	110,401	20,227,612 ³
Ontario.....	177,154	68,722	2,278	338	248,492	41,278,317 ³
Manitoba.....	12,508	5,650	226	30	18,414	2,710,716
Saskatchewan.....	11,425	10,978	250	63	22,716	4,200,825 ⁴
Alberta.....	25,808	20,236	784	105	46,933	8,078,879
Colombie-Britannique.....	48,738	25,620	1,322	191	75,871	19,721,759
Total, 1957.....	563,728	103,214,676

¹ Accidents exigeant des soins médicaux mais ne causant pas d'invalidity assez prolongée pour donner droit aux indemnités; la durée réglementaire diffère d'une province à l'autre. ² Sont compris, sauf indication contraire, les paiements pour compenser les salaires perdus, les paiements pour soins médicaux, les frais d'hospitalisation et de réadaptation (les immobilisations non comprises), les pensions payées (non pas le total des pensions accordées) pour invalidity temporaire ou permanente. ³ Ne comprend pas les paiements des employeurs qui indemnisent directement leurs employés; ces employeurs relèvent de l'annexe II de la loi sur la réparation des accidents du travail de l'Ontario et du Québec. ⁴ Frais d'hospitalisation non compris.

Section 8.—Le syndicalisme ouvrier au Canada*

Les syndicats ouvriers au Canada groupent plus de 1,450,000 membres. Les 167 syndicats et organismes actifs au pays comptent parmi leurs membres des travailleurs de toutes les régions géographiques et de tous les secteurs de l'industrie. Bien qu'environ le tiers des ouvriers rémunérés appartiennent à des syndicats, l'expansion de ces organismes ne se fait pas de façon uniforme à travers le pays. L'Ontario et le Québec, provinces centrales et industrielles, représentent à elles seules 58 p. 100 de l'effectif des syndicats. Les marchés du travail de Montréal et Toronto comptent plus du quart de tous les ouvriers syndiqués.

L'enquête sur les organisations ouvrières effectuée en 1958 par le ministère du Travail (18 mois après la formation du Congrès du Travail du Canada) indique qu'un grand pas a été fait vers la consolidation de la vaste organisation qui a surgi de la fusion du Congrès des métiers et du travail du Canada et du Congrès canadien du Travail. On a fait disparaître tout doublement des fédérations provinciales et des conseils ouvriers régionaux; il existe maintenant au sein du Congrès du Travail du Canada neuf fédérations provinciales et 96 conseils ouvriers régionaux. L'effectif du Congrès du Travail du Canada dépasse 1,144,000 membres.

* On trouvera dans l'Annuaire de 1957-1958, pp. 816-828, un article spécial sur l'histoire du mouvement ouvrier au Canada, écrit par M. Eugene Forsey, directeur des recherches au Congrès du Travail du Canada.